



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2012**

**DATE DE CONVOCATION**

24 octobre 2012

**DATE D’AFFICHAGE**

24 octobre 2012

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
ABSENTS : 04  
QUORUM : 08  
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°2012/43/M-T**

**L’AN DEUX MILLE DOUZE LE TRENTE ET UN OCTOBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

**ABSENTS:**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Transmis A.....

**Délibération n° 43/2012/M**  
**Portant construction d'un ponton flottant du**  
**lieu-dit « Terre-Rouge » :**  
**Modification du plan de financement**

Mesdames,  
 Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans la dynamique de l'opération nationale : « Guyane Base Avancée des Jeux Olympiques de Rio 2016 », La Commune de Montsinéry-Tonnégrande, en partenariat avec l'entente nautique, s'est positionnée comme référence guyanais dans le domaine nautique afin de recevoir les équipes françaises de Canoë-Kayak et d'Aviron, en vue de leur préparation sportive et environnementale.

Les aménagements effectués sur le plan d'eau du lieu-dit terre rouge permettront d'accueillir des sportifs selon les critères de qualités fédérales-nationales mais aussi par la suite lancer les jeunes guyanais motivés dans une dynamique d'insertion par le sport en leur offrant une formation qualifiante et des débouchées économiques.

Dans la création de ce pôle nautique, l'aménagement d'un ponton flottant est une étape importante.

Par la délibération n°23/2011, le Conseil Municipal avait délibéré sur cet investissement, sur la base du devis du seul prestataire proposant cet équipement dans le Département, à hauteur de 45 750,00 €.

Avec le plan de financement suivant :

C .N.D.S (Centre National pour le Développement du Sport)	22 875,00€	(50%)
Mairie de Montsinéry-Tonnégrande	15 000,00€	(33%)
Région	3 000,00€	
Conseil Général	2 000,00€	
Entreprise FRAMAG	1 875,00€	
Entente nautique de Montsinéry-Tonnégrande	1 000,00€	
	.....	
Montant total :	45 750,00€	

Par courrier en date du 09 février 2012, le Sénateur-Maire de Guyane, Jean-Etienne ANTOINETTE proposait à la Commune de Montsinéry-Tonnégrande de l'accompagner dans le financement d'un projet d'investissement.

Par délibération n° 22/2012, le Conseil Municipal approuvait la participation dans ce projet du Sénateur-Maire de Guyane, Jean-Etienne ANTOINETTE avec le plan de financement suivant :

C .N.D.S (Centre National pour le Développement du Sport)	22 875,00€	(50%)
Réserve Parlementaire	10 000,00€	(22%)
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	12 875,00€	(28%)
	.....	
Montant total :	45 750,00€	

Par courrier en date du 24 mai, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande sollicitait une subvention de Conseil Régional de 8 850 euros. Cette demande a reçu un avis favorable lors de la Commission Permanente du 16 octobre 2012.

Le 04 juin 2012, le fournisseur en question a remettait un devis réactualisé de 52 860 euros présentant toutes les garanties afférentes à ce type d'ouvrage. De plus, l'opération complète nécessite la pose et la réalisation de massifs bétons pour la fixation de l'ouvrage, l'estimation se monte à 8 128, 68 euros. Portant le coût de l'opération à 60 989 euros.

Par courrier en date du 15 septembre 2012, le Sénateur-Maire, informait de son impossibilité d'accompagner la Commune dans ce projet.

Suite à la réunion de travail ayant eu lieu en Mairie, le 27 septembre 2012, concernant la dotation du Centre National d'Études Spatiales à la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'année 2012, Le CNES a exprimé son désir d'accompagner la Commune dans ces projets d'investissement avec une enveloppe maximum de 15 249 euros.

Fort de tout ceci, le nouveau plan de financement proposé :

C .N.D.S (Centre National pour le Développement du Sport)	22 875,00€	(37, 51%)
CNES (Centre National d'Études Spatiales)	15 245,00€	(24,99 %)
Région	8 850,00€	(14,51%)
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	14 019,60€	(22,99%)
	.....	
Montant total :	60 989,00€	

Considérant les éléments exposés, je vous demande

- 1°) d'approuver le nouveau plan de financement ;
- 2°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher les financements nécessaires.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant la construction d'un ponton flottant ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

**DECIDE :**

**Article 1: APPROUVE** le nouveau plan de financement suivant :

C .N.D.S (Centre National pour le Développement du Sport)	22 875,00€	(37, 51%)
CNES (Centre National d'Études Spatiales)	15 245,00€	(24,99 %)
Région	8 850,00€	(14,51%)
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	14 019,60€	(22,99%)
.....		
Montant total :	60 989,00€	

**Article 2: AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher les financements nécessaires.

**ADOPTÉE PAR ONZE VOIX (11) CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 31 octobre 2012



Le Maire,

**Patrick LECANTE**

Publication le :

